

La situation juridique des personnes étrangères : l'entrée et le séjour

La session "la situation juridique des personnes étrangères" est un grand classique des formations du Gisti. Proposée depuis 1995, elle a évolué au fil des nombreuses réformes qui ont complexifié les possibilités d'accès et de droit au séjour. Elle répond donc aux difficultés que posent les textes et leur application dans les domaines de l'entrée du séjour, de l'asile ou de l'éloignement. Elle donne une vision globale des repères et des outils pratiques. Deux demi-journées sont entièrement consacrées à l'application des connaissances au moyen de cas pratiques.

Il est suggéré aux personnes qui souhaitent se former de commencer par cette session avant d'effectuer celles plus courtes de deux jours qui traitent de sujets spécifiques en profondeur : protection sociale, droit d'asile, le travail salarié des personnes étrangères... Ne pouvant traiter tout le droit des étrangers, certains choix ont du être faits, la problématique des mineur-es isolé-es étranger-es ou de la nationalité sont abordées dans des sessions spécifiques

Durée : 35.00 heures (5.00 jours)

Profils des stagiaires

- Travailleurs.ses sociaux (assistant.es social.es, CESF, éducateur.ices spécialisé.es...)
- Juristes et Avocat.es
- Militant.s et Bénévoles associatifs, syndicalistes au sein de structures d'accueil et d'accompagnement de personnes étrangères

Prérequis

- Accompagner les personnes étrangères dans leurs démarches administratives et juridiques
- Et/ou Disposer d'une formation juridique qualifiante

Type de formation : Formation présentielle

Accessibilité de la formation

> Sauf mention contraire, toutes les formations proposées se déroulent en présentiel, à Paris, dans des locaux adaptés aux personnes à mobilité réduite. L'adresse exacte est précisée dans la convocation. Néanmoins, en raison de la situation sanitaire, le Gisti n'a pas nécessairement la possibilité d'assurer les formations en présentiel dans des conditions satisfaisantes. Des sessions peuvent alors être proposées en distanciel. Dans ce cas, les personnes inscrites sont informées de ce changement de modalité et se voient offrir le choix de maintenir leur inscription ou la reporter à une session ultérieure.

> Les inscriptions sont possibles jusqu'à un mois avant le début de la formation. Pour vous inscrire, merci de transmettre par mail ou par voie postale une fiche d'inscription dûment complétée. La fiche d'inscription est disponible sur notre site internet.

> Pour les personnes en situation de handicap, prenez contact avec Marie (formation@gisti.org), chargée de formation au Gisti et référente handicap, afin de vérifier ensemble que les moyens de la formation sont adaptés à vos besoins et permettre ainsi votre participation dans les meilleures conditions.

> Pour toute autre demande, prenez contact avec l'équipe formation du Gisti.

Objectifs pédagogiques

- Mettre en œuvre les différentes sources juridiques du droit des étrangers
- Analyser la situation juridique d'une personne et identifier ses droits
- Orienter une personne en fonction de sa situation vers les administrations et juridictions
- Comprendre l'articulation entre "droit au séjour" et "droits sociaux"
- Accompagner une personne dans ses démarches de regroupement familial
- Accompagner une personne en séjour irrégulier

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est pluridisciplinaire : juristes, travailleurs ou travailleuses sociales, avocat·es expérimenté·es en droit des étrangers et droit d'asile. Elles pratiquent toutes les contentieux relatifs aux violences faites aux femmes et s'attachent à concevoir et animer des sessions au plus près de la pratique du droit des étrangers et ses évolutions juridiques.

Moyens pédagogiques et techniques

- Les méthodes pédagogiques reposent sur une alternance d'exposés théoriques, d'études de documents juridiques ainsi que d'études de cas pratiques. Chaque séquence est agrémentée d'échanges et/ou de quiz afin de s'assurer de la compréhension et l'acquisition des connaissances transmises au cours de la formation.
- Des ressources documentaires riches et régulièrement mises à jour étoffent le contenu de la formation et permettent aux stagiaires de poursuivre leur apprentissage au-delà de la formation. Chaque stagiaire reçoit ainsi un dossier composé des principaux textes législatifs et réglementaires en vigueur et des documents élaborés par le Gisti sur les questions étudiées. En présentiel, l'ensemble de ces ressources est distribué en format papier. En distanciel, elles sont mises à disposition pour consultation et téléchargement sur un nuage.
- En outre, certaines publications du Gisti en relation avec les thématiques de la formation, sont également fournies (remises sur place ou envoi par courrier en cas de formation à distance).
- En cas de formation à distance, la session se déroule sur la plateforme Big Blue Button, spécialement conçue pour l'animation de classe virtuelle et ne nécessitant pas de logiciels particuliers à télécharger par les stagiaires. Une assistance technique à la connexion est mise en place en amont et pendant la formation dans la limite que les stagiaires disposent d'un équipement informatique et d'une connexion internet adaptés aux besoins de la visio-conférence.
- Les méthodes pédagogiques sont adaptées au mode distanciel. L'accent est d'avantage mis sur l'interaction et la participation des stagiaires au moyens de techniques d'animation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Un questionnaire de pré-formation est envoyé aux stagiaires afin de connaître leurs attentes en rapport avec leurs pratiques et leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation de leurs connaissances. L'équipe pédagogique adapte le rythme et le contenu du programme en fonction de la synthèse des réponses obtenues.
- Des temps d'échanges tout au long de la formation permettent de s'assurer du niveau d'engagement des stagiaires dans la formation et des éventuels ajustements à opérer.
- Une évaluation "à chaud" est réalisée à la toute fin de la formation, complétée par un questionnaire de post-formation envoyé aux stagiaires. Il permet d'évaluer leur niveau de satisfaction de la formation et d'établir leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation des connaissances acquises à l'issue de la formation.
- Enfin, une évaluation "à froid" a lieu 3 à 6 mois suivant la fin de la formation. L'équipe pédagogique se saisit de l'ensemble des résultats afin d'améliorer les sessions suivantes.
- Une feuille d'émargement (ou un lien d'émargement numérique en cas de formation à distance) est transmise à chaque stagiaire, par demi-journée de formation, afin d'attester de leur assiduité.

Contenu de la formation

- **Matin 1: Introduction : Les sources du droit des étrangers**
 - Le droit interne
 - Les conventions internationales
 - Le droit de l'Union Européenne
- **Après-midi 1: Le séjour en France**
 - Les titres de séjour
 - La demande en préfecture et les démarches afférentes
 - Le contrat d'intégration républicaine
 - Focus sur la carte de séjour pluri-annuelle et la carte de résident

• Matin 2: Le droit au séjour

- Les cas de droit au séjour de plein droit
- Évaluation globale de la situation d'une personne étrangère

• Après-midi 2: Le travail

- L'accès au marché de l'emploi
- L'autorisation de travail salarié
- Le passage à la carte pluri-annuelle
- L'admission exceptionnelle : l'accès au séjour sur la base du travail des personnes sans papier

• Matin 3: Mises en situation

- Cas pratiques
- Quiz
- Étude documentaire

• Après-midi 3: L'accompagnement social des personnes étrangères**• Matin 4: Introduction au droit d'asile**

- Les démarches de demande d'asile en France
- L'État membre de l'Union Européenne responsable de la demande d'asile : les principaux éléments du règlement Dublin III
- La demande de protection internationale

• Après-midi 4: Le regroupement familial

- Champ d'application
- Les conditions
- Obstacles et contentieux

• Matin 5: Le refus du séjour : les mesures d'éloignement et leurs recours

- Les différentes mesures d'éloignement
- Les catégories protégées contre les mesures d'éloignement
- Les voies et délais de recours contre les OQTF
- Les contentieux de la rétention

• Après-midi 5: Mises en situation

- Cas pratiques complexes

Date de création du document : 3 mai 2021 - Date de la dernière mise à jour du document : 7/04/2021